N° 113

Le Garnec

Félix Marcel

L'an mil neuf cent dix-sept, le quatre ~~trente~~ du mois de Mai à neuf heures trente minutes, étant à Paissy (Aisne) Acte de décès de Félix Marcel Le Garnec, Sapeur au 6e Régiment du dénommé, Compagnie 11/51 immatriculé sous le numéro dix mille cent dix neuf né le trente et un mars mil huit cent quatre vingt quinze à Guérande, canton du dit, Département de la Loire Inférieure domicilié en dernier lieu à ~~est décédé~~ Kerremel en Guérande, Loire Inférieure, décédé à Paissy (Aisne) le ~~Procès-v~~ quatre du mois de Mai à trois, ~~mil neuf cent dix sept~~ à heures sur ~~trente~~ le champ de ~~sur la déclaration de~~ bataille, Mort pour la France, fils ~~de~~ de Julien Marie et de Robert Marie Mélanie domiciliés à Guérande, canton ~~et de~~ du dit, département de la Loire Inférieure ~~ans~~ Célibataire, Conformément à l'article 77 du Code ~~qui, lecture faite, ont~~ Civil nous nous sommes transporté auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès. Dressé par nous, Audiet Henri Capitaine Commandant la Compagnie 11/51 officier de l'état-civil sur la déclaration de Mr Oudiette Pierre, Sous Lieutenant de la Compagnie 11/51 du génie et de Mr Cannet Gabriel, Médecin aide major à la Compagnie 11/51 du génie, qui ont signé avec nous après lecture. Le ~~premier~~ premier témoin, signé : Oudiette, ~~mil neuf cent dix sept~~ à l'officier ~~de~~ de l'état-civil, signé : Audiet. Le deuxième témoin, signé, Cannet. Pu par nous Lacastagne Emile Joseph Marie, Sous Intendant Militaire de la 21e DI pour légalisation de la signature de Mr Audiet, sus qualifié. Pour ~~ex~~ expédition conforme, L'officier de l'état-civil, signé : Illisible. Pu pour légalisation de la signature de Mr Lacastagne Emile Joseph Marie, Paris ~~est décédé~~ le vingt deux mil neuf cent dix sept, Le Ministre de la Guerre par ~~Procès-v~~ délégation, Le Chef du Bureau des ~~mil neuf cent dix sept~~ Archives ~~ans~~ du ~~une~~ ~~la déclaration de~~ Administratives, signé : Illisible. ~~Et~~ l'acte de décès ci dessus a été transcrit le vingt trois Août ~~et de~~ mil neuf cent dix sept, dix heures du ~~matin~~ matin par nous Emile Pourreux Marie de ~~qui, lecture faite, ont~~ Guérande Soixante mots rayés nuls

Pourreux